



ASSOCIATION LOGISTIQUE TRANSPORT OUEST

Monsieur Claude BERTAUD
Président du Conseil Général
de la Vienne

le 2 février 2015

Monsieur le Président,

Le Conseil Général de la Vienne a déposé un recours gracieux pour demander à l'Etat de retirer le décret n°201518 du 10 janvier 2015 déclarant d'utilité publique et urgent les travaux nécessaires à la réalisation de la LGV Poitiers-Limoges.

Cette décision me conduit à vous faire part de quelques remarques.

La Commission Mobilité 21 n'a pas rejeté la LGV Poitiers-Limoges, ni même le Barreau est-ouest. Quant à la Cour des comptes, elle a oublié de porter au bilan du TGV les quelque 100 millions d'euros de perte annuelle due à la fraude. Par ailleurs, les deux avis ont regretté que la France ignore la dimension européenne.

La LGV Poitiers-Limoges s'inscrit dans la mobilité durable. Elle doit être dissociée d'un projet routier départemental, à savoir la mise à 2x2 voies de la RN147, au sujet duquel je m'abstiendrai bien entendu de juger de la priorité.

Je note toutefois que vous optez pour une mobilité qui n'est pas en conformité avec la transition écologique et énergétique qui nécessite un report significatif des déplacements routiers de la route sur le rail.

La LGV, en mettant Poitiers à 38 minutes de Limoges, est de nature à susciter le réflexe rail puisque si l'on rajoute les parcours vers et depuis la gare, on arrive à un temps de trajet global de 1h10/1h15 entre les deux villes.

Cela ne s'oppose pas bien entendu à l'amélioration de la RN147 en priorisant les portions particulièrement problématiques.

Quant à la desserte fine du territoire, et notamment celle du département de la Vienne, la ligne classique récemment modernisée, remplit pleinement ce rôle. Les deux lignes ainsi complémentaires ne sont pas à opposer.

En se projetant dans l'avenir, en ce qui concerne les déplacements en transit est-ouest par la section Poitiers-Limoges :

- Pour les relations avec l'Atlantique, dès l'inauguration du Poitiers-Limoges, des circulations pourront être mises en service sur Guéret-Limoges-Poitiers-Niort-La Rochelle, entraînant la modernisation et l'électrification de Guéret-Saint-Sulpice, et contribuant à structurer la future grande région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes, et

sur Limoges-Poitiers-Nantes/Rennes, avec un matériel adapté comme cela se fera sur la LGV Bretagne -Pays de Loire entre Rennes-Laval-Angers-Nantes.

- Pour les relations vers l'est, la réalisation phasée de la Via Atlantica (façade atlantique-Lyon-Milan-Budapest), fret et voyageurs, doit être entreprise pour y répondre. A ce sujet, le 1er juillet prochain (14h-17h30) aura lieu au Parlement européen à Bruxelles, le lancement du lobby ferroviaire est-ouest Via Atlantica.

Je me fais un plaisir de vous y inviter pour que la Vienne soit dans le mouvement en faveur d'une intégration de nos territoires aux corridors européens. Une intégration défendue par ALTRO, comme vous pourrez le vérifier sur la carte ci-joint.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel GUERRE

Président d'ALTRO

Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne